



## AVIS PUBLIC

### Aux contribuables de la susdite municipalité

**AVIS PUBLIC** est donné par le soussigné, directeur général de la Municipalité de Saint-Damien, que lors de la séance ordinaire tenue le 19 janvier 2021 le conseil a adopté le règlement 662-2 intitulé « Modification du règlement numéro 662 régissant les conditions de paiement des comptes des taxes et autres comptes ».

Ce règlement vise à annuler les intérêts et pénalités dus pour les versements n'ayant pas été effectués dans les délais, et ce pour une période déterminée, et à entériner les dates d'échéance établies des quatre versements des comptes de taxes pour l'année financière 2021.

Ce règlement entre en vigueur le jour de sa publication.

Ce règlement peut être consulté à l'hôtel de ville, durant les heures d'ouverture ainsi que sur le site [www.st-damien.com](http://www.st-damien.com)

Donné à Saint-Damien, le 27 janvier 2021.

Mario Morin  
Directeur général